

PLANNING À COCHER					
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h15 10h15 Sport Santé Adapte AMÉLIE Motte	10h 11h Cardio/Renfo MARINE Reynies Bayard	9h15 10h15 Lombalgym CAROLINE Motte		10h30-11h15 Abdo/Fessier JESSICA Salle choré Reynies Bayard
11h 12h Stretching MARINE Reynies Bayard	11h 12h Renfo MICKAEL Reynies Bayard	10h30 11h30 Renfo et Stretching CAROLINE Chorier Berriat	11h15 12h15 Tapis marche Renfo JESSICA Reynies Bayard		11h15-12h Vélo indoor JESSICA Salle choré Reynies Bayard
	11h15 12h15 Vélo dirigé Indoor JESSICA Reynies Bayard	11h15 12h15 Vélo dirigé Indoor JESSICA Reynies Bayard	11h 12h Pilates débutant CAROLINE Reynies Bayard		
12h15 13h15 Cardio Renfo MARINE Reynies Bayard	12h15 13h Stretching JESSICA Salle agrès Reynies Bayard		12h15 13h15 Pilates confirmé MARINE Reynies Bayard		
	18h15 19h15 Stretching MARIE Reynies Bayard		14h 16h Gym oxygène CAROLINE En extérieur	18h15 19h15 Cross training MAXIMILIEN Reynies Bayard	
	19h30 20h30 Cardio Renfo MARIE Reynies Bayard		19h30 20h30 Yogi pilates MAXIMILIEN Reynies Bayard	19h15 20h15 Abdo/stretching MAXIMILIEN Reynies Bayard	

AUTORISATION PARENTALE POUR MINEUR
Autorisation pour diffusion de photos et vidéos.
J'autorise - je n'autorise pas l'association GRENOBLE GYM, la FFGym et ses structures déconcentrées à prendre des photos ou vidéos de mon enfant lors des séances liées aux activités du club et à utiliser l'image de mon enfants sur internet ou tout autre support de communication dans le monde entier sans contre partie financière
NB : Néanmoins, GRENOBLE GYM s'engage à ne pas diffuser ces photos ou vidéos sans préalablement avertir les parents ou le gymnaste majeur concerné. Réseaux sociaux Vente calendrier ou autre interne au club
Autorisation de sortie
J'autorise - je n'autorise pas mon enfant à partir seul après l'entraînement. En cas de refus de ma part, je m'engage à fournir à l'association la liste des personnes habilitées à venir chercher mon enfant.
Précisions de l'association.
Le club (dirigeants et entraîneurs) est responsable des enfants uniquement pendant les heures des séances d'entraînement, de compétitions, de démonstrations et de manifestations organisées en structure ou en extérieur par le club ou organismes liés à la pratique sportive (sortie ou stage ou animation en plein air exceptionnelle). Avant et après, à l'extérieur de la salle d'animation, les enfants sont sous la responsabilité des parents.
Signature

À cocher par le club	Date d'inscription:	LICENCE	GMAIL
NOM		SPORT SANTÉ	<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion
PRENOM			<input type="checkbox"/> Ancien adhérent
DATE DE NAISSANCE			<input type="checkbox"/> Certificat médical
AGE	SEXE	M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
ADRESSE	TELEPHONE DOMICILE	DATE CM :	
ADRESSE MAIL	TELEPHONE EN CAS D'URGENCE		
Informations à caractère d'urgence: Groupe sanguin: Allergies:			
Contre indications: Traitements réguliers:			
ADHESION			
Montant de l'adhésion initiale			€
ANCV maximum 30€ sur la cotisation			€
Montant à régler après déduction			€
Chèque bancaire/postal à l'ordre de Grenoble Gymnastique			
NOM DE LA BANQUE			
N°1:			€
N°2 :			€
N°3 :			€
N°4			€
Espèces : Le règlement en espèce s'effectue en totalité lors de l'inscription.			€
SIGNATURE ADHERENT			

REGLEMENT INTERIEUR

1. Les salles de cours sont interdites aux personnes non concernées par la gymnastique (familles, accompagnateurs,...)

2. Les utilisateurs se changent dans les vestiaires ou locaux attribués

3. GRENOBLE GYM décline toute responsabilité :

a. en cas d'accident dû à l'utilisation des appareils de gymnastique et de musculation en dehors des heures de cours.

b. en cas de vol dans les vestiaires ou salle de cours.

4. Les inscriptions sont reçues dans l'ordre des dossiers complets. Elles sont closes, sans préavis, dès que les cours seront complets ; seul le paiement valide l'inscription. Le club se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription dans le cadre d'un dossier erroné, d'un cours complet ou d'un nombre insuffisant d'inscrits ou d'un comportement de l'adhérent jugé intolérant.

5. L'accès aux salles sera interdit au gymnaste si le dossier reste incomplet.

6. L'adhérent s'engage à respecter les mesures sanitaires mise en place par l'association.

7. Aucun remboursement effectué en cas de fermeture de la structure ou arrêt de l'activité du club (sinistre, arrêté municipal, mesures sanitaires...), absence momentanée d'un cadre ou au-delà de 15 jours à compter de la date d'inscription (voir différentes options). Pas de rattrapage des jours fériés

8. Aucun remboursement au delà de 15 jours pour quelconque motifs (déménagement, grossesse, blessure)

9. Les jours fériés ne sont pas rattrapés.

ESPRIT ASSOCIATIF

En vous inscrivant à Grenoble Gymnastique, vous décidez d'adhérer et de participer à une association sportive loi 1901 à but non lucratif.
Dans ce cadre, certains membres du club notamment les membres du bureau et du comité directeur décident de participer bénévolement au fonctionnement du club en donnant de leur temps personnel.
Toute l'équipe de Grenoble Gymnastique, salariés et bénévoles réunis vous demande de prendre en compte cette particularité qu'est l'Esprit Associatif.....

AUTORISATION POUR TOUS LES ADHERENTS

Risques et attestation

Je reconnais avoir conscience des risques encourus inhérents à la pratique de la gymnastique, je les accepte et ne pourrai en aucune manière tenir le club pour responsable des accidents intervenus dans le cadre de la pratique normal du sport.

J'atteste n'avoir aucune contre indication médicale à la pratique gymnique et/ou **je possède un certificat médical daté du :**

Je donne - je ne donne pas mon accord pour recevoir les mails du club (notamment la newsletter)

En cas d'urgence.

J'autorise - je n'autorise pas le club à prévenir le médecin du sport, les secours et à faire transporter mon enfant ou moi même vers l'hôpital le plus proche. En cas d'accident, les responsables du club s'efforcent de prévenir la famille sans les plus bref délais.

NB :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont traitées informatiquement par le secrétaire de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

date et signature :